



Charte définissant le soutien d'une formation par Aix-Marseille Université

Contexte

- Volonté d'améliorer la visibilité et l'attractivité d'AMU à l'international
- Volonté de valoriser certaines formations dispensées par ses partenaires à l'étranger
- Reconnaissance de l'implication des enseignants-chercheurs d'AMU à l'étranger
- Souhait des partenaires internationaux de bénéficier d'un soutien plus officiel d'AMU

Champ d'application

- Le soutien d'AMU s'adresse à
 - tout type de formations (courtes, longues, masters, diplômes universitaires, ...)
 - réalisées à l'étranger
 - et délivrées par un établissement d'enseignement supérieur étranger.
- C'est un dispositif de partenariat avec les composantes de l'Université qui n'induit pas la mise en place
 - de doubles diplômes
 - de formations délocalisées
 - de délivrance d'un diplôme AMU

Critères d'éligibilité

- Coopération académique active entre une composante d'AMU et le partenaire > 3 ans
- Sollicitation du bénéfice du « Soutien AMU » par le partenaire
- Implication de 2 EC d'AMU minimum, représentant au moins 30 % de la formation ou du programme du partenaire
- Participation active des EC d'AMU impliqués :
 - commissions pédagogiques
 - évaluation des étudiants
 - activités connexes (recherche, stages,...)
 - élaboration de la maquette de formation
 - ingénierie de diplômes

Procédure

- Proche de celle des DPI (adaptée)
- 4 Phases
 1. Etude préalable d'opportunité et de faisabilité
 2. Elaboration et validation du projet
 3. Mise en œuvre
 4. Examen et bilan du soutien

Durée - Nombre - Evaluation

Chaque soutien est accordé pour 3 ans

Maximum :

- 1 soutien par an et par composante
- 3 soutiens par an pour tout AMU
- 9 soutiens en cours sur une même période

Evaluation

- Evaluation annuelle sur la base d'un bilan renseigné par le partenaire
- 6 mois avant le terme de la convention pour renouvellement éventuel